

La province est divisée en huit régions scolaires, et subdivisée en 66 unités scolaires plus les districts, villages, villes et cités hors unités. L'administration locale s'effectue par districts, lesquels peuvent être établis pour des écoles publiques et protestantes ou pour des écoles séparées et catholiques romaines. Des conseils scolaires de cinq à huit membres sont élus dans chaque district pour des périodes de trois ans. L'enseignement dans les régions du nord est administré par le ministère du Nord de la Saskatchewan.

La fréquentation scolaire est obligatoire de 7 à 16 ans, et il existe également des classes maternelles, particulièrement dans les grands centres. Les 12 années traditionnelles du primaire-secondaire ont été réorganisées en quatre divisions de trois ans. Les candidats au diplôme de 12^e année doivent se soumettre à des examens normalisés préparés par le ministère.

Les écoles secondaires offrent une formation professionnelle sous forme de programmes d'enseignement général, d'enseignement des arts industriels, d'enseignement commercial ou de programmes terminaux spéciaux, dont aucun ne permet l'entrée à l'université. La matière de ces cours est coordonnée avec les programmes des deux collèges communautaires et des trois instituts techniques de la province. Des cours en agriculture se donnent à divers endroits de la province en coopération avec le ministère provincial de l'Agriculture, et des programmes d'apprentissage sont dispensés de concert avec le ministère du Travail. L'enseignement des sciences infirmières est dispensé exclusivement par les collèges communautaires.

L'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina offrent des programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle menant à des grades. De plus, quatre collèges de théologie, dont deux sont associés à l'Université de la Saskatchewan, peuvent décerner des grades.

6.4.9 Alberta

En 1972, la compétence en matière d'enseignement a été répartie entre le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Main-d'œuvre, chacun ayant son propre ministre. Le premier s'occupe des niveaux primaire et secondaire. Le deuxième est chargé des universités, des établissements postsecondaires non universitaires, des centres de formation professionnelle, de l'éducation des adultes dispensée par les conseils scolaires et autres organismes publics ou privés, des programmes d'apprentissage, des programmes fédéraux de main-d'œuvre et des programmes offerts par les écoles de métiers ou les écoles commerciales autorisées. Au niveau local, l'administration est organisée en fonction des districts scolaires, bien que la compétence soit exercée pour une bonne part par des divisions et des comtés scolaires. Il existe 60 divisions et comtés scolaires composés de 4,191 districts et 149 districts ne faisant pas partie de divisions ou comtés. Les districts et les divisions ont leurs propres conseils scolaires. Les minorités religieuses peuvent former des districts d'écoles séparées ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les districts d'écoles publiques.

La fréquentation scolaire est obligatoire de 6 à 15 ans. La maternelle ne fait pas partie du système provincial, mais elle existe dans certains centres urbains. Le type prédominant d'organisation par années est le suivant: primaire (1^{re} à 6^e année), secondaire de 1^{er} cycle (7^e à 9^e année) et secondaire de 2^e cycle (10^e à 12^e année). Les écoles secondaires offrent un enseignement polyvalent, c'est-à-dire qu'elles offrent non seulement des programmes de formation générale mais également une variété de programmes de formation professionnelle.

L'enseignement technique au niveau postsecondaire est dispensé par deux instituts de technologie et par des collèges d'agriculture et de formation professionnelle. Six collèges communautaires et trois autres collèges ont des programmes de passage à l'université et des cours de technologie, des cours d'éducation permanente, un service communautaire et des cours de rattrapage dans des matières de formation générale. L'enseignement des sciences infirmières en vue du diplôme est dispensé par les écoles hospitalières et par quatre collèges communautaires.

Les programmes de l'Université de l'Alberta mènent à des grades, diplômes et certificats de 1^{er}, 2^e et 3^e cycle. Le Collège universitaire Saint-Jean offre un programme bilingue en vue d'un premier grade. Un certain nombre de collèges affiliés dispensent